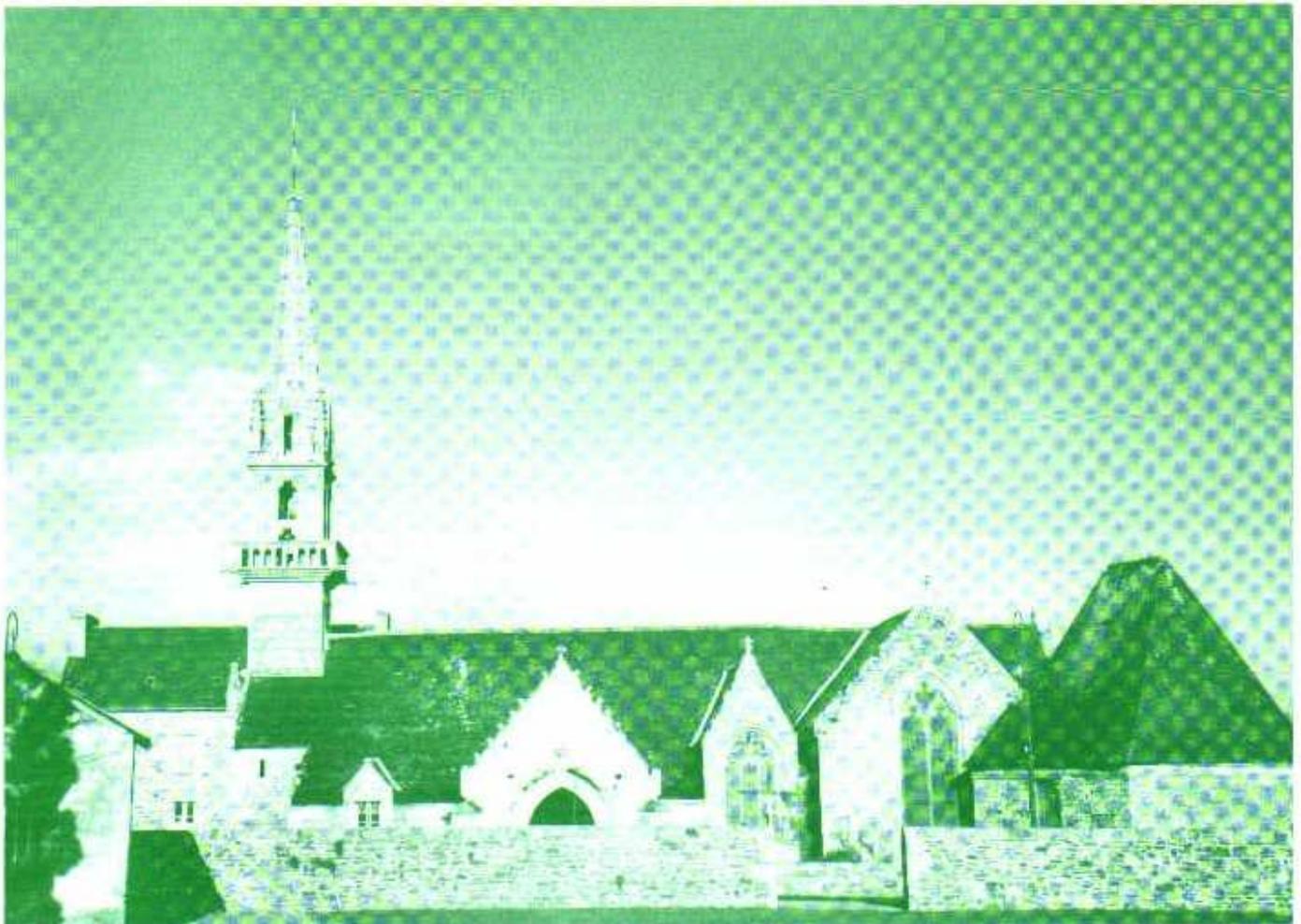


KERGLOFF

Bulletin Municipal



Sommaire

Le mot du maire	page 2	Les médaillés	page 9
Le classement des chemins communaux	page 2	Recensement - Etat civil	page 10
Les travaux	page 3-4-5	Permis de construire	page 10
Taxe foncière et taxe d'habitation	page 5	L'accueil des nouveaux habitants	page 11
Le budget	page 6	L'ulamir	page 11
Ferme relais - Nouvel artisan	page 7	Les services	page 12
La cantine	page 8	Les associations	page 13-14
L'école	page 9		

Ont participé à la rédaction de ce bulletin les membres de la commission information : Pierrot Belléguic, Armand Cornec, Jean Jacques Guélaiff, Brigitte Guillou, Marie-Thérèse Larné, Philippe Nédélec, Anne Marie Rohou, Brigitte Vallée, Arlette Quélen avec le concours des associations de Kergloff

LE MOT DU MAIRE

Le XXe siècle s'achève pour Kergloff par une politique forte d'investissements. En 4 ans, notre commune a investi plus de 8 millions de francs (aménagement du centre bourg, éclairage public, école neuve, extension du réseau d'eau, lotissements, rénovation de la voirie, atelier communal, allée de boules, etc...) et devrait entrer dans le XXIe avec une volonté aussi forte.

L'année 2000 va être consacrée à l'achèvement des travaux dans le nouveau lotissement. Certains projets ont pris un peu de retard du fait des études et des autorisations souvent difficiles à obtenir. Les logements sociaux (7 au lieu de 8) et la 2ème tranche de l'aménagement du bourg sont 2 projets très liés et leur réalisation est arrêtée définitivement pour 2001.

La réflexion sur la salle des loisirs et de la culture se termine. Le permis de construire et les demandes de subventions vont être déposés très bientôt.

Cette politique est aujourd'hui récompensée. La population de Kergloff retrouve son niveau de 1962, l'effectif de notre école devrait atteindre 85 élèves à la prochaine rentrée et rien ne nous interdit de penser sérieusement à l'ouverture d'une 4ème classe.

Notre image à tous s'en trouve reconnue tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la commune aussi je n'aurai qu'un seul vœu à formuler pour l'entrée dans ce nouveau siècle, continuons tous ensemble à croire en l'avenir de Kergloff et de tout le Centre Bretagne.

*Bonne Année 2000 à tous
Bloavez mad*

Pierrôt Belléguic

CLASSEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX

Le dernier tableau de classement des routes communales date de 1963 et n'est plus adapté à la situation d'aujourd'hui. Aussi la commission des travaux et d'urbanisme, avec le concours de la DDE étudie un nouveau classement qui prendra en compte les adaptations nécessaires pour les voies communales (V.C.), les chemins ruraux (C.R.) et les chemins d'exploitations.

En ce qui concerne les modifications à intervenir sur les chemins d'exploitations, cette étude sera réalisée

en concertation avec l'association foncière de remembrement.

La longueur des voies communales devrait être fortement augmentée (30 à 35 km contre 22 km actuellement) et devrait permettre une amélioration de la dotation globale de fonctionnement attribuée à la commune.

Au cours de l'année 2000, après accord du conseil municipal et de l'assemblée générale de l'A.F.R., le projet sera soumis à enquête publique.

TRAVAUX DE VOIRIE

En 1999, le conseil municipal a décidé de faire un effort important pour la remise en état du réseau routier communal. Pour ces travaux réalisés sur 7,5 km de routes, une dépense de 1 400 000 F a été inscrite au budget primitif. Son financement est prévu par 1 000 000 F d'emprunt, 200 000 F de subvention (70 000 F de subvention habituelle et 130 000 F de subvention pour la voirie structurante "Trémillo-Le Vern), et 200 000 F d'autofinancement.

6 750 mètres de routes ont reçu un revêtement enrobé :

- du Vern à Trémillo
(du CD 48 à la limite de Cléden-Poher)
- de Rosanguillou à la départementale 48
- de Magoarem à la route de Poullaouën
- de Poulfanc à la Croix d'en Bas
- de l'axe Lorient-Roscoff
jusqu'à la route de Poullaouën
(route de Goasnergas)
- du CD48 jusqu'à la route de Restambras
(route de Trégoën)

820 mètres de routes ont reçu un revêtement bi-couches :

- des Vieux Chênes à Trégoën
- de Poulfanc à Leign Ar Boss

La remise en état des accotements, des fossés et des buses, réalisée à la suite de ces travaux, permet un meilleur écoulement des eaux pluviales et une meilleure longévité de ces routes qui ont un coût très élevé pour la collectivité.

Nous rappelons que les accotements et les fossés font partie intégrante de la voirie et nous demandons à chacun de veiller à éviter leur dégradation.

De plus pour toute création d'entrée de propriété ou de champ, une autorisation d'alignement et de busage des fossés, délivrée à la mairie, est nécessaire. Le service technique municipal conseille alors sur la meilleure façon de réaliser ces travaux.



LES LOTISSEMENTS



Le lotissement de La Croix d'En Haut est en pleine effervescence. Les voiries ont été terrassées et empierrées. Les différents réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone et d'eaux pluviales sont terminés. Deux maisons sont habitées, trois sont en cours de construction, 5 permis sont délivrés ou en cours d'instruction, tous les lots sont réservés.

Aux Quatre Vents dans le lotissement Le Coz, la voirie est également empierrée et les différents réseaux achevés. Une maison est habitée et deux constructions sont en cours. Mr Le Coz a déposé une nouvelle demande de lotissement pour le reste de son terrain qui comprend trois nouveaux lots disponibles à la vente variant de 1500 m² à 2500m².

NOUVELLE ALLÉE DE BOULES

La nouvelle allée de boules couverte de 200 m² a été construite sur l'ancien terrain de football. Ce bâtiment, mis à disposition du club du 3^{ème} âge, a permis aussi à toutes les associations de Kergloff d'organiser de nombreuses manifestations (Koan vras, fête de la musique, soirée crêpes, concours de cartes, etc.).

Le coût de ce local associatif s'est élevé à 95 000 F et ne concerne que les seuls matériaux. Pour leur participation à cette construction, la municipalité remercie tous les bénévoles et les employés municipaux. Nous adressons une reconnaissance particulière aux artisans locaux (Michel Le Panse, Gérard Héront et Marcel Pineau) qui ont mis gracieusement leurs compétences, leur temps et leur matériel à la disposition de la commune.



RÉSEAU D'EAU

Deux extensions sont prévues cette année sur le réseau d'eau. Une pour le lotissement du bourg (derrière le jardin du presbytère), la seconde au lotissement Le Coz, aux Quatre Vents.

En 1999, nous avons constaté un écart important entre la quantité d'eau fournie à la commune par le syndicat du Stanger et la quantité d'eau facturée aux abonnés.

Nous avons localisé et réparé un certain nombre de petites fuites et nous incitons les abonnés à signaler rapidement à la mairie toute les anomalies qu'ils pourraient constater notamment dans les citerneaux de compteur ou en bordure de voirie afin de nous permettre de remédier rapidement à tous ces dysfonctionnements coûteux pour tous.

ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

La mission de contrôle des installations d'assainissement individuelles était jusqu'à présent de la compétence de la DASS. Depuis 1997, cette compétence est de la responsabilité de la commune. Les petites collectivités comme Kergloff ne sont pas en mesure d'assurer seules ce service, aussi par délibération, votre conseil municipal a décidé de signer une convention de prestation de services avec le SATESE (organisme mis en place par le conseil général) pour assurer le suivi technique de cette mission. Le coût total de cette prestation pour deux visites est estimée à 1500 F pour chaque nouvelle installation. Cependant il ne sera mis à la charge du demandeur qu'une dépense de 800 F (400 F pour l'étude de dossier et 400 F pour le contrôle des travaux), le reste étant subventionné par l'agence de l'eau et par le conseil général. En cas de non conformité

constatée lors du contrôle, une prestation supplémentaire de 400 F sera due pour chaque nouvelle intervention. Toutes les nouvelles installations d'assainissement pour maison neuve ou pour rénovation sont concernées par ces nouvelles dispositions et devront être conformes à la réglementation en vigueur. Nous recommandons vivement à toutes les personnes concernées de prendre contact avec la mairie avant d'entreprendre tous travaux dans ce domaine. Les installations anciennes ne sont pas visées par cette procédure. Mais nous conseillons cependant qu'à chaque rénovation d'une installation vétuste les propriétaires concernés consultent la mairie pour la mise aux nouvelles normes. Une bonne rénovation, bien conseillée, protège l'environnement et est très souvent moins coûteuse qu'une installation mal faite.

RÉALISATIONS BUDGET 1999

Section de fonctionnement

	<i>Francs</i>	<i>Euros</i>
Recettes	2.818.200	429.632
Ventes de produits	435.000	66.315
Impôts et taxes	1.000.000	152.449
Dotations et subventions	1.230.000	187.512
Autres produits courants	12.000	1.829
Atténuation de charges	75.000	11.434
Produits financiers	200	30
Produits exceptionnels	66.000	10.062
Produits antérieurs		
Dépenses	2.818.200	429.632
Charges à caractère général	700.000	106.714
Frais de personnels	750.000	114.337
Autres charges courantes	330.000	50.308
Reversements impôts et taxes	20.000	3.049
Frais financiers	218.000	33.234
Charges exceptionnelles	66.000	10.062
Dotations aux amortissements	78.000	11.891
Prélèvement pour investissements	656.200	100.037

Section d'investissements

Recettes	3.142.330	479.045
Excédent de fonctionnement 1998	495.130	75.482
Subventions d'investissements	397.000	60.522
Créances sur budget lotissement	80.000	12.196
Emprunts	1.000.000	152.449
Fonds de compensation TVA	370.000	56.406
Cessions immobilisations corporelles	66.000	10.062
Amortissement des immobilisations	41.000	6.250
Charges à répartir	37.000	5.641
Prélèvement 1999 sur section fonctionnement	656.200	100.037
Dépenses	2.671.000	407.191
Remboursement des emprunts	360.000	54.882
Dépenses de lotissement	410.000	62.504
Aménagement du bourg 1ère tranche	200.000	30.490
Aménagement du bourg 2ème tranche	13.000	1.982
Grosses réparations de voiries	1.400.000	213.429
Travaux bâtiments communaux	120.000	18.294
Matériels et containers OM	80.000	12.196
Construction bâtiment scolaire	88.000	13.416
Excédent d'investissement au 31/12/99	471.330	71.854

La situation financière de la commune est toujours saine. L'excédent de trésorerie de fonctionnement (les charges exceptionnelles + les dotations aux amortissements + le prélèvement pour investissements) se situe à 800'000 F.

Une fois encore le budget a permis d'autofinancer 440 000 F d'investissements.

Aux dires de Madame Brélivet, comptable de la commune, la gestion de Kergloff est très bonne.

UNE FERME RELAIS

La reprise globale d'une exploitation, sans repreneur familial, est aujourd'hui très difficile. Très souvent elle disparaît, démembrée elle va agrandir les exploitations existantes, et participe à vider un peu plus nos communes rurales.

Pour éviter cela, la municipalité de Kergloff s'est, depuis le début de l'année 1998, appuyée sur la communauté de communes du Poher, compétente en matière économique, pour la mise en place d'une ferme-relais.

La recherche d'un nouvel exploitant, les démarches administratives, les demandes de subventions ont pris 18 mois. Aujourd'hui Sylvie Le Gal, 30 ans, est installée aux Vieux Chênes. Avec son mari, Benoît, elle a repris l'exploitation d'Armand et Marie-France Cornec. La ferme de 50 ha reprise dispose d'un quota laitier de 270 000 litres de lait. L'installation en ferme-relais a permis à Mme Le Gal d'alléger ses investissements de départ. La communauté de communes a racheté les bâtiments d'exploitation et la maison et les louent pour un loyer de 4 000 F par mois pendant 12 ans à Mme Le Gal qui deviendra propriétaire après versement d'une valeur résiduelle d'environ 230 000 F.



De gauche à droite: Pierrat Belléguic, Morgane, Gwenn, Rivvan, Benoît, Sylvie Le Gal, Pierre Quinquais, Marie-France et Armand Cornec.

La maison et les bâtiments d'exploitation qui ont coûté 828 000 F ont bénéficié de 250 000 F de subventions au titre du programme Morgane 2. Le solde, soit 578 000 F, a été financé par un emprunt.

Nous souhaitons à Sylvie et Benoît Le Gal bonne chance dans leur nouvelle entreprise.

UN NOUVEL ARTISAN

Thierry Le Bonniec, 32 ans, s'est installé comme carreleur depuis le 1er avril 1999. Le siège de son entreprise est à Quimilfern.

Passionné par son métier, Thierry réalise tous les travaux de carrelage, faïence, revêtement de sol ainsi que des petits travaux de maçonnerie pour les maisons d'habitation mais aussi pour les bâtiments agricoles et industriels.

Thierry et sa femme Nicole habitent à Kergloff depuis 1993. Ils sont déjà très intégrés et participent tous deux aux différentes associations (Amicale Laïque, Comité des Fêtes, U.S.K.).

Téléphone: 02 98 93 42 73.

Nous souhaitons à Thierry une bonne réussite.



De gauche à droite: Thierry Jérôme et Nicole Le Bonniec

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE A LA CANTINE

La sécurité alimentaire est une préoccupation constante de la mairie et des employés municipaux qui travaillent à la cantine.

Les principales actions menées pour cette sécurité alimentaire sont de trois ordres :

- L'hygiène des locaux et du matériel.
- La potabilité de l'eau de préparation des repas et de l'eau consommée.
- Le contrôle des matières premières, de la fabrication et des produits finis.



Jacqueline Sorin, la cantinière

L'hygiène des locaux

Le sol de la cantine (toutes les pièces) est lavé quotidiennement. Le sol de la cuisine est décapé à l'aide d'un produit dégraissant et désinfectant. Les produits utilisés pour le lavage de la vaisselle et le nettoyage des mains sont conformes aux normes en vigueur.

La potabilité de l'eau

Un contrôle bactériologique est effectué régulièrement sur l'eau du réseau servant à la préparation des repas. L'eau servie à table aux enfants est une eau en bouteille. Il n'est pas servi d'eau du robinet.

Le contrôle des matières premières, de la fabrication et des produits finis

Les matières premières, que ce soit les produits frais, les conserves ou les produits surgelés comportent sur les emballages toutes les informations nécessaires à la vérification de leur qualité (date de fabrication, date d'emballage et date limite de consommation). Toutes les étiquettes sont contrôlées par la cantinière et conservées afin de permettre une traçabilité en cas de problème. La fabrication est analysée une fois par trimestre par l'URCIL (laboratoire d'analyses laitières et agro-alimentaires). Ce laboratoire effectue, à date aléatoire, une analyse microbiologique sur un plateau repas complet (tous les plats du jour sont analysés) prélevé par ses soins. Des boîtes témoins des repas servis sont conservées 5 jours au frigo afin de permettre tout contrôle postérieur. Ce suivi alimentaire très complexe et de tous les instants est très bien maîtrisé par Jacqueline Sorin qui s'informe aussi régulièrement sur les nouvelles règles en vigueur.

LA SURVEILLANCE DE LA CANTINE

Depuis la rentrée scolaire de septembre, l'équipe de cantine a été renforcée. En plus de Jacqueline Sorin et de Marie-Pierre Jacq, Sylviane Jégou est présente tous les jours à la cantine.

Au moment du repas, Jacqueline s'occupe principalement de mettre les plats sur la table et de servir les petits avec l'aide de Marie-Pierre. Sylviane surveille les plus grands. Le renforcement de la surveillance a permis de retrouver un peu de calme. Les problèmes de discipline sont aujourd'hui réglés. Il reste cependant très difficile de diminuer le bruit que font les enfants.



Sylviane Jégou

L'ÉCOLE

A la rentrée scolaire de septembre, l'effectif de l'école de Kergloff se chiffrait à 74 élèves (37 enfants en maternelle et 37 en primaire). Ceci a permis de conserver les trois postes et demi d'enseignants comme l'année précédente.

Depuis, de nombreuses inscriptions sont venues renforcer cet effectif. A la prochaine rentrée le nombre d'enfants scolarisés devrait atteindre 85.

En accord et en collaboration avec la Directrice, la mairie envisage de demander l'ouverture de la 4ème classe et la transformation du demi poste en poste à temps plein.

Deux nouvelles institutrices sont venues compléter l'équipe enseignante en remplacement de Gwenaëlle Rouzic et d'Anne Carduner. Il s'agit de Sylvie Monty et de Murielle Canevet. Annaïck Keller et Philippe Guidoux sont toujours en postes.



Murielle Canevet, Sylvie Monty, Annaïck Keller et Philippe Guidoux.

LES MÉDAILLÉS DE 1999

A l'occasion de la cérémonie des vœux de janvier 1999, Armand Cornec a reçu la Médaille de Chevalier dans l'ordre du Mérite Agricole. Cette médaille lui a été remise par Kofi Yamgnane, député de la 6ème circonscription du Finistère.

Armand, aujourd'hui en retraite, a eu de nombreuses responsabilités tout au long de sa carrière agricole. Il a été administrateur du Groupement de Vulgarisation Agricole, du Centre d'Economie Rurale et du Groupement de Défense sanitaire pendant de nombreuses années.

Armand a été conseiller municipal de 1971 à 1977, puis de 1989 à 1994. Il est depuis 1995 adjoint au maire.

Jean René Auffret, chasseur depuis l'âge de 18 ans, membre depuis 35 ans de la Société de Chasse Intercommunale La Diane a reçu en septembre de cette année la médaille de l'Office National de la Chasse. Cette médaille ainsi que le Diplôme d'Honneur lui ont été remis par Daniel Créoff,



président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère. Jean-René qui était vice-président de la Diane depuis quelques années a laissé ses responsabilités à Patrick Coroller, agriculteur à Kergloff.



Photo Jean-Claude Racine

Ernest et Joséphine Huiban, tous deux âgés de 77 ans, ont été pendant 43 ans au service de la paroisse de Kergloff. Au cours d'une messe d'action de grâce, célébrée par Yves Cam, prêtre de Carhaix, la Médaille et le Diplôme du Mérite Diocésain leur ont été décernés en récompense de leurs nombreuses années au service de l'église. Ernest et Joséphine se sont beaucoup investis dans l'église de Kergloff. Ernest était sacristain depuis 1954, aidé dans cette tâche par son épouse. Aujourd'hui, ils sont remplacés par Alexis Carnec et Hervé Blaise dans ce service à l'église.

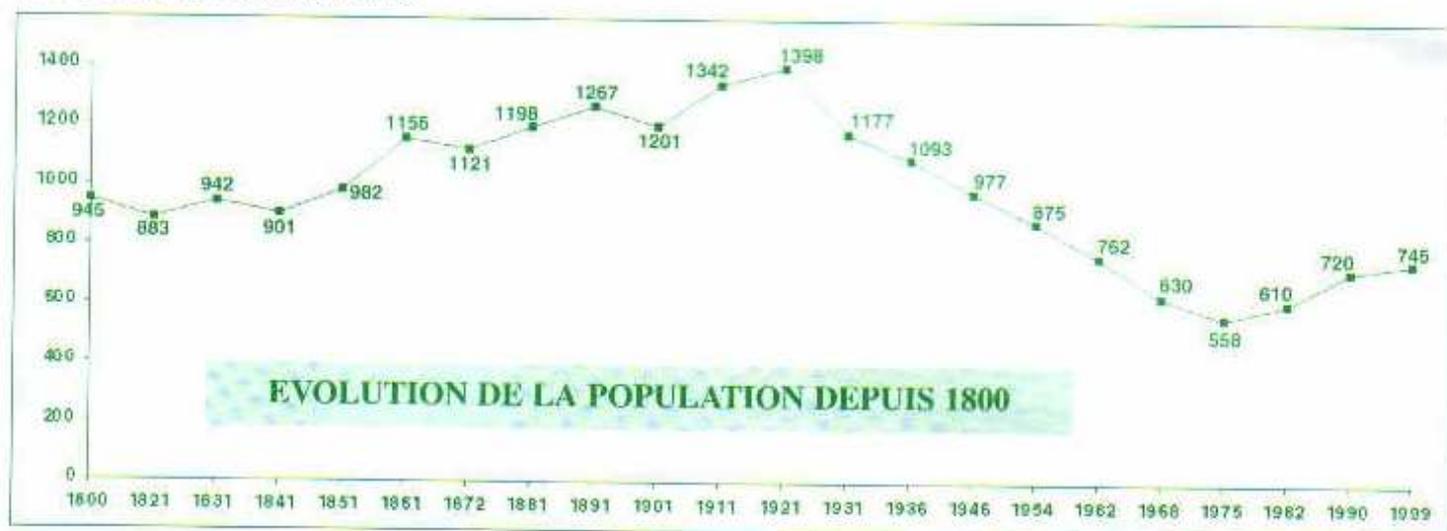
A tous, nous adressons toutes nos félicitations.

POPULATION - RECENSEMENT

Le recensement effectué en mars 1999 fait apparaître une augmentation sensible de la population qui s'élève à 745 habitants (au lieu de 720 en 1990).

D'autre part, en comptabilisant les naissances, les arrivées, les départs et décès depuis la fin du recensement, la population totale au 31 décembre 1999 a augmenté de l'ordre de 25 nouveaux habitants.

Cette évolution devrait se poursuivre en l'an 2000 et 2001 du fait des constructions nouvelles en cours et à venir aux lotissements de la Croix d'en Haut et des Quatre Vents et du projet de 7 logements sociaux sur l'ancien terrain de football. Dans deux ans, Kergloff comptera plus de 800 habitants.



ÉTAT CIVIL DE 1999

NAISSANCES

- Gwendal LE FLOCH, Rue des Rosiers, né le 13 Janvier
- Camille DEFLESSELE, 2, rue des Rosiers, née le 5 avril
- Marie LE BOULCH, Goasnergas, née le 3 juillet
- Justine DECOSTER, Kléhelvez, née le 15 octobre
- Baptiste VASLON, St Drézouarn, né le 17 décembre

MARIAGES

- Jean Luc BERNARD et Chantal SYLVESTRE, Le Bouillen Vihan, le 20 février
- Eric GUEGUEN et Nathalie AUFFRET, 42, rue Sébastien Le Balp, le 10 juillet
- Adrien PERREAU et Ariane OHL, Le Stanger, le 31 juillet

DECES

- Eugène PAUL, Pont Guennou, le 14 mars
- Marie Joséphine COLLAY, Poullanc, le 21 avril
- Gildas TREUSSARD, La Croix d'en Haut, le 4 juin
- Francine LOSTANLEN, Résidence Les châtaigniers, le 11 juin
- Joseph LE DAIN, Kervoastellou, le 18 juin
- Marie Catherine ROHOU, Kléhelvez, le 22 juin
- Laurent LE NAY, Sté Agnès, le 3 décembre

PERMIS DE CONSTRUIRE

15 permis de construire ont été délivrés : 8 pour des maisons neuves, 2 pour des réhabilitations ou rénovations de maisons existantes, 2 pour des extensions d'habitations, 3 pour des bâtiments agricoles et 3 pour des constructions d'annexe (garage, remise, abri de jardin).

En outre, 14 déclarations de travaux ont été déposées pour la construction d'abri de jardin (3), réfection toiture, pose de vélux, remplacement de fenêtres (6), pose d'ardoises sur des pignons (1), extension et construction de véranda (4).

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

La municipalité a souhaité, comme en 1997, rassembler les nouveaux habitants qui se sont installés depuis janvier 1998 ou les familles qui ont décidé de faire construire leur maison sur la commune, autour d'un pot de l'amitié offert le 5 novembre dernier en présence des membres du conseil municipal, des employés communaux et des présidents des associations.

Cette cérémonie à laquelle était conviée une centaine de personnes avait pour but de leur présenter la commune, les projets et les associations.



L'U.L.A.M.I.R. du POHER

L'U.L.A.M.I.R. est une nouvelle association ayant pour vocation l'animation en milieu rural.

L'Union Locale pour l'animation en Milieu Rural du Poher (territoire : Carhaix, Cléden-Poher, Kergloff, Le Moustoir, Motreff, Plounévezel, Poullaouën et St-Hernin) a été constituée le 25 mai 1999. Notre ULAMIR est une association loi 1901 qui a pour but :

- de susciter et coordonner des actions pour le développement et l'organisation de l'animation dans le secteur associatif et d'en être le support technique à sa demande.
- d'aider à la création de toute structure juridique susceptible de promouvoir des équipements, de la conseiller pour des conventions de gestion, d'apporter conseil et soutien à ses projets et actions,
- d'étudier les divers besoins dans le domaine de l'animation et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- d'organiser et d'animer elle-même des activités d'animation (œuvrant dans les domaines culturels, sociaux, sportifs et de pleine nature...) sans porter

- atteinte aux animations des associations existantes,
- de favoriser une politique de formation des différents acteurs locaux et différents partenaires sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Poher,
- de participer à toutes initiatives visant à promouvoir le secteur géographique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le Président de l'association est François Le Grand.



La directrice de l'U.L.A.M.I.R. du Poher, Catherine Ménard, a pris ses fonctions le 1er décembre 1999. Vous pouvez contacter l'association à l'adresse suivante : U.L.A.M.I.R. du Poher, local associatif, Boulevard de la République, 29 270 Carhaix-Plouguer
Tel : 02 98 9938 70
Fax : 02 98 99 38 69.

SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil municipal a décidé d'octroyer aux familles dont les enfants scolarisés en secondaire partant en voyage scolaire une subvention d'un montant de 200 F. Cette subvention sera versée une seule fois par enfant durant toute sa scolarité en secondaire (de la sixième à la terminale).

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il convient de remettre en Mairie une attestation émanant du collège ou du lycée certifiant que l'élève a participé à un voyage scolaire ainsi qu'un relevé d'identité bancaire pour le versement de l'aide.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Les communes de Carhaix, Kergloff, Plounévêzel, Poullaouën et St-Hernin, réunies au sein du SIASC se sont associées à la Caisse d'Allocations Familiales du Sud-Finistère pour mettre en place un relais assistantes maternelles.

L'objectif de ce relais animé par une assistante sociale de la C.A.F. est d'améliorer les conditions et la qualité de l'accueil des enfants à domicile par des assistantes maternelles agréées, en assurant notamment une meilleure information aux familles ainsi qu'un soutien et

un encadrement aux nourrices agréées. Des activités permanentes (information en direction des assistantes maternelles et des parents sur les modes de garde, la législation, etc.) sont organisées ainsi que des activités périodiques (ateliers ludiques pour les enfants, activités d'éveil, échanges autour de divers thèmes, etc.) dans le local d'animation situé à Carhaix - 18, rue St-Quijeu.

Horaires d'ouverture : le mardi de 8 h 30 à 12 h

Accueil téléphonique : au 02 98 99 17 33

le mardi de 13 h 30 à 17 h

ASSOCIATION GALIPETTE CRÈCHE PARENTALE - HALTE-GARDERIE

L'association Galipette, crèche parentale et halte-garderie assure un service aux familles du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 00. En crèche, les enfants de 2 mois à 3 ans sont accueillis toute la journée. La halte-garderie est un

service ponctuel pour les enfants de 2 mois à 6 ans afin de libérer momentanément les familles. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez appeler le 02 98 93 79 64.

RÉSEAU GÉRONTOLOGIQUE

Le réseau gérontologique qui rassemble des professionnels de diverses institutions (CRAM de BRETAGNE, association d'aide en milieu rural, Centre Hospitalier, SIASC) a été créé pour aider les personnes âgées et leur entourage à faire face à une situation difficile en raison d'une perte d'autonomie et de dépendance.

L'objectif de ce réseau est d'évaluer les besoins d'aide, de

proposer des conseils personnalisés, de prévenir des situations de crise et de préparer à des alternatives au maintien au domicile tout en favorisant et respectant le libre choix de la personne âgée. Pour tous renseignements complémentaires, il convient de prendre contact avec la Mairie de Carhaix Plouguer au 02 98 99 34 71 du lundi au vendredi sauf le jeudi matin.

TAXICOM'

Ce service organisé par la Communauté de Communes du Poher réunissant les communes de Carhaix, Cléden-Poher, Kergloff, Le Moustoir, Motreff, Plounévêzel, Poullaouën et St-Hernin vous permet à tous de vous déplacer sur ce territoire pour vous rendre à des rendez-vous ou pour pratiquer des activités sportives ou culturelles.

Un taxi viendra vous chercher à votre domicile pour vous déposer où vous le souhaitez. Pour le retour, il en sera de même.

Pour cela, il vous suffit d'appeler au 02 98 99 38 61 la veille avant 17 h 30, sachant que ce service fonctionne :

le mardi matin de 8 h à 12 h 30

le mercredi après-midi de 13 h 30 à 19 h.

le samedi matin de 8 h à 12 h 30.

Il vous en coûtera 12 F pour un aller ou 24 F pour un aller-retour.

ALORS N'HESITEZ PAS, APPELEZ TAXICOM'

SOIRÉE TÉLÉTHON

Toutes les associations de Kergloff se sont mobilisées pour le Téléthon et ont organisé le vendredi 3 décembre un concours de belote à l'allée de boules.

Une trentaine de participants ont "tapé le carton", et les bénéficiaires, soit 1 300 F ont été reversés pour le Téléthon.

A noter que les gagnants ont fait preuve de générosité puisqu'ils ont laissé leurs lots qui ont grossi les bénéfices de la soirée. Un don de 300 F a même été enregistré. Pour l'année 2000 nous émettons le vœu d'une participation plus grande à la manifestation qui sera organisée.

CLUB DU TROISIÈME ÂGE

Malgré une année 1999 en demi-teinte (les nouvelles adhésions au club sont rares) l'association continue ses activités. Les rendez-vous du jeudi après midi une fois tous les deux semaines sont reconduits. Jean le Dren, président sortant, continue d'assumer la présidence.

Le maire soumettra au conseil municipal le renouvelle-

ment du mobilier de la salle qui date de la création du club, c'est à dire de 1978. D'autres aménagements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle, viendront améliorer l'accueil du 3ème âge et des autres utilisateurs. Nous souhaitons au club du 3ème âge de nouvelles adhésions en l'an 2000.

ASSOCIATION DES ANCIENS D'AFN

Les effectifs de l'association sont constants avec une vingtaine de membres sur la commune. Le bureau reste inchangé. Petite nouveauté toutefois: depuis 1 mois, une dizaine de membres se retrouvent tous les vendredis après-midi à 14 h dans la salle communale pour jouer aux

cartes ou aux boules dans le nouveau bâtiment. Ces rencontres sont ouvertes à tous. Hormis les commémorations, l'association prévoit aussi d'organiser un concours de belote pour les Anciens d'Algérie du canton courant 2000.

UNION SPORTIVE DE KERGLOFF

La famille de l'USK, riche de 70 licenciés évolue dans un climat serein. Des renforts importants sont venus étoffer le club durant l'inter-saison, et les résultats laissent entrevoir l'accession de l'équipe A à la division supérieure la saison prochaine.

Les résultats des équipes de jeunes sont à la hauteur des espérances. Il est à noter que chez les moins de 15 ans de l'entente LCK (Landeléau, Cléden-Poher, Kergloff), 10 jeunes sont licenciés à l'USK, et laissent deviner certains talents.

Tous ces résultats sont le fruit du travail des courageux bénévoles qui encadrent ces joueurs. Afin de consolider ses objectifs, un appel est lancé aux personnes désireuses de consacrer un peu de temps au club.

La prochaine manifestation de l'U.S.K. sera le tournoi de la Pentecôte le 12 juin.



L'équipe A de l'U.S.K. et son président Jean-Yves ROHOU

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE DE BON SECOURS

Le Comité de Sauvegarde de la Chapelle de Bon Secours est heureux de vous apprendre que le projet de restauration de la chapelle est en bonne voie. Le dossier de demandes de subventions à divers organismes est réalisé par l'architecte Bernard le Moen, après quoi nous espérons obtenir 60 à 70 % de subventions, il restera donc environ

40. % à notre charge. Tout ceci est fait en collaboration avec la municipalité qui prend en charge la partie administrative. Le pardon du beurre aura lieu le dimanche 9 juillet 2000 avec une cérémonie religieuse vers 11 h 00, suivie d'un vin d'honneur. Le soir, comme les autres années, un repas sera servi.

L'AMICALE LAÏQUE

Choses promises, choses faites. L'Amicale Laïque et son président Georges Lostanlen avaient promis de compléter l'aménagement de la garderie scolaire et l'installation de jeux de cour pour les enfants. Avec le concours des parents bénévoles, des employés municipaux et de la mairie c'est aujourd'hui réalisé. La garderie est équipée et une superbe structure en bois fait la joie de tous les enfants de l'école. C'est plus de 60 000 F (30 000 F de subvention, 10 000 F de la mairie et 20 000 F de l'amicale) qui ont été dépensés pour toutes ces réalisations.

La Nouvelle structure de jeux



A la rentrée scolaire, après 3 ans d'une présidence dynamique, Georges Lostanlen a décidé de se retirer. Valérie Cogen, 30 ans, maman de 2 petites filles, a repris le flambeau avec le soutien constant des parents d'élèves. La soirée crêpe de novembre, organisée pour la première fois à l'allée de boules, a eu un grand succès. Ses bénéfices ont permis au Père Noël d'apporter de nombreux



Valérie Cogen,
la nouvelle présidente
de l'Amicale Laïque

cadeaux à l'école (une maisonnette pour les petits, de nombreux jeux de sociétés, un cadeau individuel pour chaque enfant et 2 buts de handball pour les enfants du primaire), pour une valeur de plus de 10 000 F. Durant l'année scolaire, l'amicale continuera de financer les différentes activités (sorties éducatives, piscine et initiation au gouren).

La date de la prochaine kermesse n'est pas encore arrêtée mais aura certainement lieu courant juin.

LE COMITÉ DES FÊTES

L'assemblée générale s'est tenue le 27 novembre dernier et a été l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée, de renouveler le bureau et d'établir le programme de l'an 2000.



La fête patronale se maintient grâce au battage à

L'année 1999 a été marquée par une première fête de la musique organisée le 19 Juin. Cette manifestation a été un succès avec un programme très varié passant du chant choral à la musique traditionnelle et à la musique moderne.

l'ancienne et à l'exposition de matériel ancien.

Dans le bureau apparaissent quelques nouvelles personnes :

Président : Michel Le Gall

Vice-présidents : Armand Cornec et Philippe Nédélec

Trésorier : Eric Guéguen en remplacement d'Olivier Lainé

Secrétaire : Michel Vallée

Responsable des cuisines : Marie-Claire Auffret

Responsable buvettes : René Le Goff

Responsable merguez-frites : Jean-Michel Cornec

Le calendrier des fêtes de l'année 2000 est déjà arrêté :

10 juin : fête de la musique

30 juillet : festival des motos anciennes

09 septembre : fête patronale.